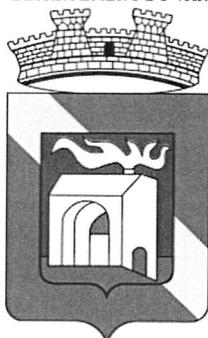


DEPARTEMENT DU VAR



Mairie  
de  
FORCALQUEIRET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quatre avril deux mille vingt-trois adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23 Quorum : 12 Présents : 14 Suffrages exprimés : 19	<p><u>Présents</u> : ALLAIN Thierry, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, MARION Sylvie, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas</p> <p><u>Absents excusés</u> : AIPERTI Maryse, DANVY Jacques, DARDINIER Virginie, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VAN GORKUM Valéry</p> <p><u>Pouvoirs</u> : AIPERTI Maryse à CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, DARDINIER Virginie à VACHER Nicolas, PABOIS Florie à BRINGANT Gilbert, TOURREL Roger à GAUTIER Pierre, VAN GORKUM Valéry à MOSTACCI Chrystelle</p>
--	---

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

### INDEMNITES DES ELUS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la délibération n°2023/011 du 11 avril 2023 portant fixation des indemnités de fonction des élus ;  
VU les arrêtés municipaux n°2020-ADM-016, 2020-ADM-020, 2020-ADM-021, 2022-ADM-021 et 2022-ADM-006 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;  
CONSIDERANT que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus ;

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE

CONTRE : BAVAN Dorella, DARDINIER Virginie (par procuration), GAUTIER Pierre, MARION Sylvie, TOURREL Roger (par procuration), VACHER Nicolas

- 1) **FIXE les indemnités de fonction des élus de la façon suivante :**
  - 43.00% de l'indice terminal de la fonction publique pour le Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT ;
  - 18.20% de l'indice terminal de la fonction publique pour les cinq adjoints (Monsieur Thierry ALLAIN, Monsieur Manuel MOUTTET, Madame Séverine LAHERTE, Monsieur Thierry CONSTANT DIT BEAUFILS et Monsieur Jacques DORVAUX) ;
- 2) **DIT que ces indemnités sont versées mensuellement ;**
- 3) **DIT que les crédits sont inscrits au budget.**

Le Maire,  
Gilbert BRINGANT

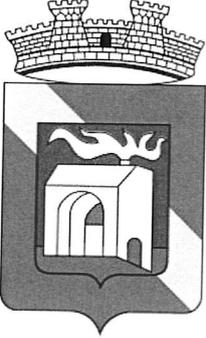


La secrétaire de séance  
Chrystelle MOSTACCI

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le 25/04/2023
- publication le 02/05/2023

DEPARTEMENT DU VAR



Mairie  
de  
FORCALQUEIRET

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Annexe à la délibération n°2023/014 en date du 11 avril 2023

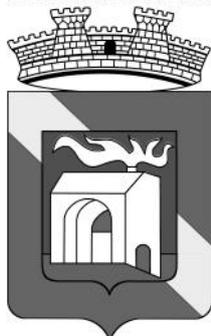
Population (authentifiée avant le renouvellement intégral du conseil municipal) : 2 990

Indemnités maximales (maire + adjoints) :

Maire	51.60 %
Adjoints (19.80 % X 5 adjoints)	99.00 %
Total	150.60 %

Fonction	Nom	Taux de l'indice brut terminal
Maire	BRINGANT Gilbert	43.00 %
Adjoint	ALLAIN Thierry	18.20 %
Adjoint	MOUTTET Manuel	18.20 %
Adjoint	LAHERTE Séverine	18.20 %
Adjoint	CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry	18.20 %
Adjoint	DORVAUX Jacques	18.20 %
<b>TOTAL</b>		<b>134.00 %</b>

DEPARTEMENT DU VAR

Mairie  
de

FORCALQUEIRET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quatre avril deux mille vingt-trois adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 14

Suffrages exprimés : 19

Présents : ALLAIN Thierry, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, MARION Sylvie, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas

Absents excusés : AIPERTI Maryse, DANVY Jacques, DARDINIER Virginie, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VAN GORKUM Valéry

Pouvoirs : AIPERTI Maryse à CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, DARDINIER Virginie à VACHER Nicolas, PABOIS Florie à BRINGANT Gilbert, TOURREL Roger à GAUTIER Pierre, VAN GORKUM Valéry à MOSTACCI Chrystelle

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

### INDEMNITES DES ELUS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2023/011 du 11 avril 2023 portant fixation des indemnités de fonction des élus ;

VU les arrêtés municipaux n°2020-ADM-016, 2020-ADM-020, 2020-ADM-021, 2022-ADM-021 et 2022-ADM-006 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;

CONSIDERANT que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus ;

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE

CONTRE : BAVAN Dorella, DARDINIER Virginie (par procuration), GAUTIER Pierre, MARION Sylvie, TOURREL Roger (par procuration), VACHER Nicolas

#### 1) FIXE les indemnités de fonction des élus de la façon suivante :

- 43.00% de l'indice terminal de la fonction publique pour le Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT :
- 18.20% de l'indice terminal de la fonction publique pour les cinq adjoints (Monsieur Thierry ALLAIN, Monsieur Manuel MOUTTET, Madame Séverine LAHERTE, Monsieur Thierry CONSTANT DIT BEAUFILS et Monsieur Jacques DORVAUX) ;

#### 2) DIT que ces indemnités sont versées mensuellement ;

#### 3) DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Le Maire,  
Gilbert BRINGANT

La secrétaire de séance  
Chrystelle MOSTACCI

**AR Prefecture**

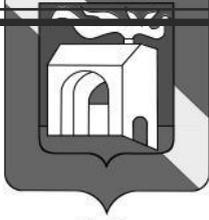
083-218300598-20230411-DEL2023\_014-DE  
Reçu le 25/04/2023

Séance du **11 AVRIL 2023**  
**N°2023/014**

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le
- publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Mairie  
de  
FORCALQUEIRET

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES  
INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Annexe à la délibération n°2023/014 en date du 11 avril 2023

Population (authentifiée avant le renouvellement intégral du conseil municipal) : 2 990

Indemnités maximales (maire + adjoints) :

Maire	51.60 %
Adjoints (19.80 % X 5 adjoints)	99.00 %
Total	150.60 %

Fonction	Nom	Taux de l'indice brut terminal
Maire	BRINGANT Gilbert	43.00 %
Adjoint	ALLAIN Thierry	18.20 %
Adjoint	MOUTTET Manuel	18.20 %
Adjoint	LAHERTE Séverine	18.20 %
Adjoint	CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry	18.20 %
Adjoint	DORVAUX Jacques	18.20 %
<b>TOTAL</b>		<b>134.00 %</b>